



Mesures prises en faveur de la lutte contre la corruption

Toutes les entreprises d'ADEO possèdent des valeurs fortes partagées par tous les employés et vécues au quotidien. Nos valeurs définissent notre comportement au sein de nos entreprises mais aussi au sein de notre écosystème de clients, de fournisseurs, de prestataires de services, d'administrations, etc.

ADEO respecte les lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Ainsi, un code de conduite éthique a été rédigé par ADEO et intègre l'ensemble des règles nous permettant de vivre en cohérence avec nos valeurs fortes et nos obligations légales. Le code de conduite éthique ADEO pose des principes en matière de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, les conflits d'intérêts, les paiements de facilitation afin de constituer un ensemble cohérent de règles.

Ce document fournit une traduction opérationnelle de ces règles. Ce code de conduite éthique est donc la règle pour tous les collaborateurs de nos entreprises dans le monde entier et à tous les niveaux de l'entreprise sans exception.

Afin d'accompagner le déploiement de ce code de conduite éthique contenant des règles que chaque collaborateur doit comprendre parfaitement pour les vivre au mieux dans son quotidien, un ensemble de mesures a été défini à savoir :

- Chaque BU a rendu le code de conduite éthique Adeo accessible à ses collaborateurs afin que ces derniers puissent à tout moment se référer aux règles pour éventuellement clarifier une position qu'ils doivent adopter au sein de l'entreprise.
- Un réseau de correspondants a été défini et constitue les relais opérationnels au sein d'un comité éthique qui accompagne le déploiement en apportant les aides nécessaires sur la compréhension des règles et en cadrant par exemple les politiques de formations.
- Des politiques de formations aux règles éthiques ont été mises en place afin d'accompagner au mieux chaque collaborateur. Ces formations sont plus ou moins détaillées en fonction de la mission des collaborateurs.
- Une traduction de ces règles a été effectuée dans un document contractuel à destination des fournisseurs et prestataires d'Adeo en fonction de la relation que nous entretenons avec eux. Ces codes de conduite éthique fournisseurs permettent une compréhension par nos interlocuteurs des règles que nos entreprises entendent respecter et clarifient ainsi les principes éthiques que nos fournisseurs et prestataires se doivent également de respecter.
- Enfin, un système d'alerte a été défini permettant de traiter toute situation potentielle ou avérée qui serait en contradiction avec les principes contenus dans notre code de conduite éthique.